



2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Date :	<i>Jeudi 26 septembre 2019</i>	Présidence :	<i>Luc Peneveyre</i>
Lieu :	<i>Maison des Congrès Claude Nicollier</i>	Secrétaire :	<i>Julia Belluz</i>
Début de séance :	<i>20h15</i>	Scrutatrices :	<i>Maude Pichard, Francine Pichard</i>
Fin de séance :	<i>22h45</i>		
Municipaux :	<i>Ansermoz Carole, Touqne Nicole, Liechti Eric, Pernet Dario, Reber Christian</i>		
Excusés :	<i>André Martin, Anker Lionel, Berruex Muriel, Bonzon Frédéric, Borghi Alexandre, Gallaire Stéphane, Lehmann Sophie, Luminati Fabio, Manzoni Laurent, Pichard Philippe</i>		
Absente :	<i>Zumbrunnen Sophie</i>		

Le Président du Conseil communal, **Luc Peneveyre**, ouvre cette séance. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité in corpore, à la presse et au public dont nous apprécions la présence, ainsi qu'aux représentants des TPC.

39 conseillers communaux étant présents, le quorum est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil communal accepte à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté.

2. PRÉSENTATION DU PROJET DE PROLONGEMENT DE LA LIGNE ASD PAR LES TPC

Le président informe que cette présentation est la même que celle de la séance d'information du 22 août 2019 qui s'est déroulée à l'Eurotel Victoria. Il était nécessaire que les 26 conseillers excusés ou absents puissent en prendre connaissance avant de se prononcer.

Après cette présentation, les membres du conseil pourront poser des questions sur ce projet et à la suite de quoi, le conseil statuera par un vote d'intention, à savoir si il souhaite charger la Municipalité de soutenir ce projet.

Le président rappelle qu'il ne s'agit pas d'une validation du projet.

Le président présente la délégation des TPC, à savoir : MM Grégoire Praz, directeur, Olivier Canomeras, chef du département infrastructure, David Palomares, chef de projet et Mme Morgane Fuzeau, représentante de la DGMR de l'Etat de Vaud.

La parole est donnée à **M. Grégoire Praz**. Il rappelle que ce projet porte sur la prolongation de la ligne ASD jusqu'au départ de la télécabine du Meilleret (les Isles) mais souligne que pour les TPC, il ne s'agit pas que d'un projet mais d'un concept complet sur la ligne. Il est important d'avoir une vision d'ensemble pour améliorer cette ligne.

Le projet sera présenté d'une manière générale sur tous les objectifs et les chiffres afin que le conseil puisse se déterminer. Il répète qu'il ne s'agit pas d'une validation mais bien d'un soutien pour avancer dans ce projet. Les TPC en sont à des études préliminaires, qui doivent passer par une phase d'avant-projet, suivi du dossier de procédure d'approbation des plans (PAP) et de la mise à l'enquête. Il relève qu'il y a beaucoup d'éléments qui ne sont pas encore définis et des études sont encore à faire. Les TPC ne vont pas s'engager dans ces études sans le soutien du conseil communal. Ils souhaitent pouvoir présenter un projet abouti.

Il passe la parole à **M. Canomeras** qui fait la présentation de la partie générale du projet (voir dossier en annexe).

M. Praz tient à rappeler que ce projet est financé à 100% par le Fond d'infrastructure ferroviaire de la convention des prestations 2021-2024 qui est en cours de négociations avec l'OFT. Cette partie « infrastructure » n'influence pas les indemnités ou les subventions que les communes et le canton versent pour les transports publics. Ces travaux n'auront donc pas d'influence sur la facture de notre commune. Par contre il pourrait y avoir une différence en cas de rajout de trains (cadence à la ½ heure).

Il passe la parole à **M. Palomares** qui fait la présentation du projet en lui-même (voir dossier en annexe).

M. Praz souligne que les échéances sont serrées pour cette mise à l'enquête et il tient à rappeler que le financement (2021-2024) ne pourra pas être déplacé sur la prochaine convention de prestations.



Le président les remercie et ouvre la discussion.

André Jean-Charles remercie la délégation pour cette présentation. Il souhaite savoir quel sera l'avenir de l'ancienne gare ainsi que pour la traversée de la ligne depuis la Grande Eau jusqu'au départ de la télécabine. Il relève qu'il y a des activités qui se déroulent, été comme hiver, sur une partie de ce tronçon et qui sera coupé par le tracé de la voie ferrée.

M. Praz confirme que la gare actuelle deviendra une halte qui sera mise en conformité avec 2 quais. Pour la coupure de la zone d'activités, un passage est à l'étude. Cette étude se portera sur le flux du passage; ce pourrait être un passage pour piétons, pour skieurs ou autres, de façon à rendre la mobilité la meilleure possible pour traverser la future voie ferrée.

Paschoud Claude relève, en tant que commerçant du village, que si il n'y a pas d'arrêt systématique à la gare actuelle, tous les commerçants risquent de voir baisser leur chiffre d'affaires. Une étude de marché a-t-elle été faite ? **M. Praz** confirme que tous les trains s'arrêteront à la gare actuelle.

Huck Yoann n'adhère pas à ce projet qui va causer beaucoup de problèmes dont entre-autre : la scission du village en deux, le terminus de la gare en dehors du village, etc. Pour rendre la ligne ASD attractive, il faut diminuer le temps de trajet des trains. Il ne pense pas qu'un prolongement de la ligne serait bénéfique. La meilleure solution serait de réhabiliter la gare de Vers-l'Eglise et améliorer les remontées mécaniques de ce site afin de favoriser l'attractivité au niveau des skieurs.

Il est d'accord pour la mise en conformité de la gare des Diablerets et la démolition du dépôt, mais ne comprend pas pourquoi financer ce projet en augmentant les coûts juste pour un prolongement de ligne.

M. Praz souligne que l'accent est mis sur le temps de parcours avec un passage direct aux Planches; ce n'est pas la prolongation qui est déterminante sur le temps de trajet. L'arrêt de Vers-l'Eglise est une possibilité de connexion avec les remontées mécaniques mais il relève que TVGD n'a pas de projet sur Vers-l'Eglise. Pour ce qui est du terminus aux Isles, il relève que cette zone bénéficie d'un potentiel de développement pour les loisirs ou pour de futurs projets (hôtels, etc.).

Pichard Florian relève que pour desservir Le Glacier 3000, le Meilleret (et Isenau), des bus seront nécessaires et ils devront obligatoirement s'arrêter à la gare actuelle. Il voit peu d'avantages à avoir un terminus aux Isles.

M. Praz informe que la connexion des bus avec la gare actuelle est possible, un choix sera à faire. Il est prévu un interface avec la nouvelle gare et une étude doit être faite sur la connexion idéale avec les bus.

Pichard Marc relève que dans l'introduction du projet, on parle d'une meilleure utilisation des terrains de station. Sur notre commune, il y a un certain nombre de terrains plats à proximité des remontées mécaniques. Il doit exister des solutions pour ne pas endommager ces terrains en hiver afin qu'ils soient rendus en état pour l'été, il y aura certainement un impact sur le reste de l'année.

Par ailleurs, dans l'introduction et la conclusion du projet, il est question de supprimer les ruptures de charges afin de permettre un accès direct aux remontées mécaniques. Dans notre station, il y a 3 sites pour le ski et il se demande, avec ces ruptures de charges, comment rendre attractif le Glacier 3000 et Isenau ?

Il est plutôt contre le projet de la nouvelle gare mais pense qu'il est indispensable de réduire le temps de trajet pour se rendre aux Diablerets. Le vote d'intention est difficile.

M. Praz précise que pour les autres sites, la liaison se ferait en bus. Le projet n'empêche en rien cette liaison et elle doit encore être étudiée.

Croisier Bertrand souligne que ce projet préliminaire de la gare est bien développé et intéressant. Il comprend les craintes et les remarques formulées et qui méritent d'être étudiées, notamment de la circulation. Il s'agit bien d'une vision de la ligne de transport mais il faut voir plus loin et étudier une vision globale pour le futur de tout ce qui pourrait être fait dans le secteur des Isles (Parc des sports, projets hôteliers) et aussi à Vers-l'Eglise.

Il souligne que bien que le financement soit acquis au niveau ferroviaire, la situation financière de notre commune est toujours compliquée. Il faut aller étape par étape et la ligne ferroviaire pourrait en être la première.

Un refus pour soutenir ce projet par le conseil communal serait une erreur. Par contre, les délais définis lui paraissent très courts pour la suite.

Huck Yoann se demande au sujet du financement pour la mise en conformité de la ligne, si il s'agit du matériel roulant ou du prolongement de la ligne ? Et si le nombre de voyageurs supplémentaires sur le prolongement a été chiffré ? **M. Praz** rappelle que le financement concerne le prolongement de la ligne. Pour ce qui est du matériel roulant, il s'agit d'un financement séparé. Le nombre de voyageurs a été chiffré et validé par l'OFT (moyenne annuelle d'env. 170 personnes par jour).



Bonzon Philippe trouve ce projet intéressant et partage l'avis de M. Croisier. Comme beaucoup, il a toujours espoir que les remontées mécaniques de Vers-l'Eglise se développent et ainsi avoir un 2ème accès à notre station. A ce sujet, il a pris contact avec M. Dubois de TVDG et il en est ressorti que le conseil d'administration de TVGD ne veut pas entrer en matière à Vers-l'Eglise.

Le projet présenté ce soir a des qualités et des défauts mais il relève que le conseil doit aller de l'avant. Il rappelle que si le taux de 25% de voyageurs que les TPC doivent respecter n'est pas atteint, il y a un fort risque que la ligne de l'ASD soit condamnée.

Il tient à relever que si les voyageurs arrivant à Aigle ont le choix d'aller skier dans les stations avoisinantes (desservies par le train) et nous, que choisiront-ils ? L'esthétique de la ligne et de la nouvelle gare sont bien étudiés. Il rappelle que ce projet n'engendrera que peu de frais pour la commune, ce pourrait être un atout pour notre station. Il propose de soutenir ce projet.

Il demande à M. Praz si Les Planches seraient en danger en cas de refus de soutenir ce projet par le conseil ?

M. Praz répond que, concernant la remise en question du financement direct aux Planches, ces projets sont relativement liés mais il est clair que l'attractivité du projet diminuera. Il pourrait y avoir un risque de suppression de la ligne. Cependant, il ne peut se prononcer car il n'en a pas été question dans les discussions avec l'OFT.

Grobéty Patrick soutient l'avis de M. Croisier. Il souligne que nous parlons de projet pour l'avenir de notre station. Il revient sur la remarque de M. Huck (lors de la séance du 22 août) et relève, en cas de refus du projet, que le hangar des TPC ne serait pas détruit mais agrandi pour répondre aux nouvelles normes, tout en gardant la gare actuelle.

Croisier Bertrand informe qu'il a assisté à un séminaire donné par le service du développement territorial où il a été insisté sur le fait de voir une « vision globale » pour défendre des projets. Il encourage la municipalité à prendre contact avec le canton pour voir ce qui pourrait être fait sur notre commune (en rapport ou non avec le projet de gare). Cela pourrait être une opportunité d'étudier un développement global de notre territoire.

Pittet Nicolas relève qu'il est plutôt pour ce projet, mais il comprend bien les propriétaires et résidents habitants aux alentours de la prolongation de la ligne. Il abonde dans le sens de M. Croisier au sujet d'une étude supplémentaire pour un développement futur de la zone.

Bonzon Philippe précise, qu'en prévision d'une ouverture de la télécabine du Meilleret durant l'été, TVGD voit d'un bon œil ce projet. En cas de refus du projet, TVGD envisage de prendre à sa charge un bus qui circulerait uniquement entre la gare actuelle et le départ du Meilleret et supprimerait les subventions versées actuellement. Il tient à relever qu'il espère que, selon la décision prise ce soir, nos enfants ne regretteront pas notre choix.

Huck Yoann souligne qu'il ne faut pas se tromper de projet. Il a l'impression d'être poussé dans un projet qui n'est pas abouti et qui n'est pas un besoin vital pour notre commune. La délocalisation de la nouvelle gare n'est pas une bonne chose pour l'attractivité du village

Frei Marino souligne que dans ce projet, il y a beaucoup de choses qui ne sont pas claires au niveau de la circulation (voitures, skieurs, piétons, quartier des Vioz, ch. de Nillettaz). Pour ce qui est du passage de retour des skieurs sur le village, la nouvelle gare est pile au milieu.

Il se demande si dans un projet futur, un prolongement par le Col du Pillon serait envisageable ? **M. Praz** précise que la gare est un terminus et, au niveau du Col du Pillon ce pourrait être compatible.

Le président rappelle que ce vote n'est pas une validation mais bien un vote d'intention.

Décision :

A la majorité le conseil décide d'autoriser la Municipalité de soutenir ce projet (25 oui, 10 non, 3 abstention).

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2019

Le procès-verbal a été envoyé à chacun. La lecture de ce document n'est pas demandée et la discussion est ouverte.

Le Président informe qu'en première page, dans l'intitulé du PV, Municipaux, il faut remplacer Grobéty Philippe par **Reber Christian**.



Genillard François, page 4 : Il avait fait une remarque par rapport à l'Auberge de l'Ours qui est : **Il relève qu'à ce jour, la tenue de l'Auberge de l'Ours est une catastrophe ! Et que, pour le prix d'un verre de vin, on peut assister à une pièce de théâtre !**

Roch Valérie page 11 : M. Jacques Pittet n'est pas Chef du service de voirie, mais **Chef du bureau technique.**

Frei Marino, Divers et propositions individuelles : sa remarque est « **le panneau où il y avait la bâche du projet des bains, au départ du Col de la Croix, est vide ?** ». et pas « le panneau indiquant le Col de la Croix ».

Genillard François, page 6, 3ème ligne : Point 91535 : ce n'est pas « ..nous avons CHF 180'000.00 d'actions de TéléDiablerets qui ne valaient plus grand chose.. » mais « .. **qui en valaient le double..** ».

Le conseil communal accepte à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté avec les modifications apportées.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le 1er août à l'occasion de la Fête nationale repas avec la municipalité à l'Auberge de l'Ours, le 22 août participation à la séance d'information pour la 1ère présentation du projet des TPC, le 3 septembre séance du bureau à la salle des commissions pour la préparation de cette séance.

5. RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AU RAPPORT DE GESTION 2018

La lecture de ce document n'est pas demandée et **le président** ouvre la discussion.

Hähni Bernard en tant que président de la commission de gestion remercie la municipalité pour ses réponses succinctes et qui lui conviennent.

Le Président clôt la discussion et soumet au vote les réponses de la Municipalité au rapport de gestion 2018.

Décision :

A l'unanimité les réponses de la Municipalité au rapport de la commission de gestion 2018 sont acceptées telles que présentées (38 oui, 0 non, 0 abstention).

6. PRÉAVIS MUNICIPAL N°04-2019, RELATIF À L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2020

La commission des finances, par son rapporteur, M. François Genillard, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis de la commission telles que présentées.

Le président ouvre la discussion.

Pas de remarque/question.

Le président clôt la discussion.

Le président soumet au vote le préavis n°04-2019 :

Décisions :

A l'unanimité, les conclusions du préavis sont acceptées telles que présentées (38 oui, 0 non, 0 abstention).

A l'unanimité, le Conseil décide :

1. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2020, selon le projet présenté par la Municipalité, avec un taux d'impôt communal de 76 % par rapport à l'impôt cantonal de base sur, soit ;
 - a. L'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers ;
 - b. L'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales ;
 ainsi que le maintien du statu quo sur l'ensemble des autres impôts et taxes.
2. D'autoriser cette dernière à le soumettre à la ratification par le Conseil d'État, en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020.



7. RÉÉLECTION DE LA COMMISSION DE NATURALISATION

Ansermoz Carole informe que, suite à l'introduction au 1er janvier 2019 de la nouvelle loi sur les naturalisations (loi sur les droits de cité vaudois, art. 30 al 2, art.19 al 4 et art. 33), la commission doit être dissoute et reformée.

La commission de naturalisation est composée de 4 conseillers communaux et de la municipale en charge de ce dicastère.

A ce jour, la commission est composée de :

Mme Valérie Roch
M. Martin André
M. Florian Pichard (démissionnaire)
M. Michel Jatton

Compétence municipale

Mme Carole Ansermoz

Dès le 27 septembre 2019, elle se composera de :

Mme Valérie Roch
Mme Anne-Marie Cossy
M. Martin André
M. Michel Jatton

Compétence municipale

Mme Carole Ansermoz

Les membres de cette commission sont élus tacitement par applaudissements.

8. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Nicole Tougne

UAPE :

Quelques informations concernant la structure UAPE « Les Petits Montagnards » qui a ouvert au Collège de Vers-l'Eglise depuis la rentrée scolaire d'août, Cette salle est louée à l'ARASAPE qui en assume les coûts d'exploitation et son organisation. L'endroit n'est pas idéal et différents problèmes se posent par rapport aux exigences du canton pour les locaux et qui sont en contradiction avec d'autres lois cantonales.

Les transports des enfants qui viennent principalement d'Ormonts-Dessous posent aussi problème ainsi que la cohabitation avec les locataires d'appartements communaux qui n'est pas compatible. Par conséquent et dans l'esprit du réseau de mamans de jour, cette structure sera déplacée afin de supprimer ces contraintes.

Carole Ansermoz

Déchetterie :

La déchetterie appartient officiellement à la commune. Un arrangement a été trouvé avec M. Busset pour l'achat de la parcelle au prix fixé dans le 1er préavis de CHF 90'000.00. Un projet est à l'étude pour clôturer la déchetterie (question de sécurité), pour des remplacements et des achats de machines, etc. Elle va rencontrer la commission municipale de gestion des déchets prochainement pour en discuter et pouvoir présenter un préavis.

Parkings payants (hiver) :

Ce projet sera reporté en 2020-2021 afin d'avoir plus de temps pour informer les futurs utilisateurs et surtout pour trouver une solution afin que les parkings soient praticables. Pour cet hiver, des tapis en plastique seront testés à plusieurs endroits pour voir si cette solution est valable ou non.

Dario Pernet

Travaux :

Le caisson d'Ayerne est terminé, les demandes de subventionnements sont en cours, idem pour le caisson des Moilles. La 1ère partie du goudronnage de la route des Voëttes est terminée. Il y eu un dégât sur le collecteur d'eau au niveau de Mon-Séjour, il s'est avéré que les grilles d'eaux claires n'étaient pas raccordées. Le collecteur d'eaux claires du Pillon est sur le point d'être terminé et la chambre de compression sera faite lors d'une prochaine étape.

Paravalanches :

Les travaux avancent bien, un nouveau système pour retenir la neige sera testé sur un petit secteur.

Swisscom :

De nombreux petits travaux sont en cours sur plusieurs routes. Ces travaux sont effectués par Swisscom pour augmenter la puissance internet dans la région. Ces travaux avaient, par le passé été refusés car le coût en était trop élevé pour la commune. Grâce aux JOJ2020, Swisscom s'en est chargé gratuitement.

**STEP :**

Il y a eu moins d'odeurs durant cet été. Des travaux de contrôle de toutes les canalisations seront effectués prochainement et une expertise du béton est prévue.

Divers :

Une journée porte ouverte a été organisée pour l'inauguration des nouveaux locaux du Groupement forestier.

Il informe que le poste qu'occupait M. Pierre-André Veillard jusqu'à fin novembre 2018 à la voirie n'a pas été remis au concours faute de budget. MM Guillaume Gallaz et Stéphane Moillen ont été engagés à la voirie et M. Leny Schmutz a débuté son apprentissage à la Maison des congrès Claude Nicollier comme agent d'exploitation en remplacement de M. Nils Brocard qui a terminé son apprentissage cette année.

Eric Liechti**Lausanne 2020 (JOJ2020) :**

A 105 jours de l'ouverture des Jeux Olympiques de la Jeunesse beaucoup de travaux sont en cours.

Le vœu du CIO (par M. Thomas Bach, président) est de montrer à ses délégués que les lieux de compétition se trouvent dans des villages, qu'ils ne sont pas que des sites mais également des stations de ski qui vivent et qu'ils sont en synergie avec les Jeux.

Le drapeau Olympique est arrivé aux Diablerets le jeudi 19 septembre et la flamme olympique passera aux Diablerets le 28 décembre à la Maison des Congrès Claude Nicollier (jour du loto annuel, organisé par comité des JOJ2020).

La FIS est satisfaite des pistes de compétition. Il y a là une organisation qui demande un travail important. A titre d'exemple, il faut trouver des solutions pour : entreposer les quelques 1'000 paires de ski des athlètes, loger les athlètes, etc. Les défis sont réguliers et il remercie tout le comité pour son engagement.

Beaucoup d'écoles s'inscrivent au programme « Diables en jeu ». Beaucoup de personnes se sont inscrites à titre de bénévoles.

Sentiers pédestres :

La Protection Civile est intervenue au mois de septembre dans le but d'améliorer les sentiers pédestres. Leur mission s'est portée sur le réaménagement et l'amélioration de la partie inférieure du sentier du Dard. Ils ont également ajouté des bancs et fixé des barrières.

Le sentier de la Cascade du Torrent a été réaménagé par les artisans locaux. Le passage délicat jusqu'au cabanon est ainsi facilité. L'office du Tourisme aménagera cette zone l'été prochain avec des jeux didactiques.

Manifestations :

La 50^{ème} édition du FIFAD a tenu toutes ses promesses. Grâce à une organisation parfaite, elle a rencontré un vif succès avec des films de qualité, des invités de prestige et des thématiques passionnantes.

Comme à l'accoutumée, l'Humani'Trail a remporté un succès extraordinaire avec plus de 1'500 participants. La formule d'arrivée dans la rue de la Gare s'est avérée excellente. Félicitations aux organisateurs. Il encourage à découvrir et visionner sur le site internet de l'Humani'Trail une fantastique vidéo de notre région vue du haut.

Christian Reber**Comptes :**

Il donne quelques explications en rapport à l'article virulent paru dans le journal « 24h » sur «La Cour des comptes épingle 3 villages» qui relate les 28 recommandations faites pour 3 communes. Il tient à relever que seules 5 de ces recommandations concernent notre commune.

La Cour des comptes a fait un très bon rapport sur le processus de délivrance des permis de construire, d'habiter et d'utiliser dans les communes qui sont régies par un système de milice. Il tient à remercier Radio Chablais pour l'excellent communiqué fait.

Dans ce même rapport, on parle d'un règlement sur les émoluments qui n'existait pas à Ormont-Dessus. Ce règlement a donc été fait, envoyé et annoté par les services de l'Etat.



Personnel administratif :

M. Pierre Moillen va être engagé à 70% à la bourse et au service informatique de la commune. Mlle Thuva (ex-apprentie) a été engagée à 50% pour le service du contrôle des habitants et taxes de séjour jusqu'à fin avril 2020. Un échange d'apprentis, pour un stage de 3 mois à la bourse, a été fait avec la commune d'Ormont-Dessous. Un autre stage de 3 mois est prévu ultérieurement dans un autre service.

JOJ2020 :

Suite à la cérémonie de levée du drapeau sur la place de la Maison des Congrès Claude Nicolier le 19 septembre, il tient à remercier, entre-autre, MM Bertrand Croisier, Eric Liechti et Simon Rouèche pour leur engagement et leur implication.

Eclairage public :

Suite à la remarque de M. Huck lors du dernier conseil communal, la Romande Energie a été chargée, en partenariat avec Moving Mountain (ex-EcoVillage) de faire un audit, à savoir une analyse sur l'ensemble du parc d'éclairage de la commune. La possibilité d'un rachat de ce parc d'éclairage par la Romande Energie avec une location pour notre commune est à l'étude. À suivre.

Urbanisme :

La fontaine située à côté du bar L'Ormonan est finie et il remercie le service de voirie pour leur travail ainsi que le Cotterg pour l'article publié sur le sujet.

Les travaux (entrepris par une entreprise locale) pour réaménager et améliorer l'Espace du souvenir et du recueillement du cimetière de Vers-l'Eglise sont terminés.

Mme Christelle Lacroix a présenté un projet pour la refonte du parc de jeux des enfants en le complétant d'un parcours d'engins. Ce projet est chiffré à CHF 20'000.00 et serait entièrement financé par divers sponsors locaux. Si ce projet arrivait à son terme, la commune en profiterait pour qu'une cure de jouvence du parc de jeux actuel soit faite et ainsi répondre aux normes en vigueur.

9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Pichard Marc remarque qu'il serait judicieux que le fauchage total de la route du col de la Croix (notamment les secteurs Jorat et Rachy), soit fait avant le début de l'été pour donner une bonne allure aux bords de la route et qu'un 2ème fauchage soit refait en septembre pour maintenir cet entretien.

Par ailleurs, le 24 septembre, tout le bord du chemin de la Corbaz a été fauché. Il se demande si il est indispensable de le faire à cette date alors qu'il y aurait d'autres endroits plus importants (coupage de branches pour les pistes de ski fond, etc). **Dario Pernet** abonde dans le sens de Marc Pichard et prend note de cette remarque.

Genillard-Yersin Philippe abonde dans le sens de Marc Pichard. Il relève que ce problème de fauchage a également été constaté sur le col du Pillon. Il souligne que les propriétaires de parcelles doivent se conformer au règlement communal en vigueur mais pas l'Etat. Il en est de même pour les propriétaires du restaurant du Lac Retaud. Il demande à la municipalité d'intervenir. **Pernet Dario** abonde dans le sens de cette remarque et en prend note, tout en précisant que des démarches ont déjà été entreprises. Pour ce qui est de la route du Pillon, s'agissant d'une route cantonale, il ne peut pas faire grand chose, mais ne manquera pas de faire part de cette remarque au service concerné.

Hähni Bernard rebondit sur ce problème et relève que sur la route de la Croix, au niveau du Tréhadèze, on peut y admirer un magnifique panorama du massif, mais là aussi il y a un manque d'entretien. Ne serait-il pas possible de mandater le service d'entretien des forêts pour s'en occuper et d'y installer un panneau touristique d'informations ? **Pernet Dario** va contacter le groupement forestier pour élaguer et améliorer ce lieu. Il en fera de même pour le secteur du Jorat. À suivre.

Roch Valérie relève un changement positif au sein de l'administration depuis l'arrivée de notre nouveau syndic, M. Christian Reber, mais il n'en est pas de même au sein du service de voirie. Une mauvaise ambiance règne dans ce service à cause d'une seule personne et il serait dommage que des employés de qualité démissionnent pour les mêmes raisons que ceux qui nous ont déjà quitté. **Reber Christian** entend cette remarque et est conscient que des améliorations doivent être entreprises mais demande encore un peu de temps. Il précise que la municipalité sera très attentive à garder l'ensemble des employés actuels.



Grobéty Patrick revient sur la motion qu'il avait déposée il y a une année pour la remise en ordre de la Maison des congrès Claude Nicollier et dont il n'y a pas de nouvelle si ce n'est dans les réponses de la municipalité où il n'a pu que constater que le projet était gelé. Selon le règlement communal, il a le droit d'avoir une réponse de la municipalité. Il espère avoir un suivi sur ce sujet et qu'il ne soit pas mis aux oubliettes.

Liechti Eric relève que le travail a été fait mais actuellement, au niveau des Alpes Vaudoises, des projets de rénovations sont en cours d'être chiffrés pour estimer le coût d'une rénovation, voire d'une métamorphose de la Maison des congrès Claude Nicollier. En début d'année, dans le cadre des Alpes Vaudoises, deux projets ont été déposés (Maison des congrès Claude Nicollier et Parc des Sports) afin de savoir si ils peuvent bénéficier d'un financement de prêt sans intérêt entre la Confédération et l'Etat de Vaud.

Rapin Nathalie demande où en est la mise en place du programme comptable et des factures 2018 mises en attente et également si le montant de la couverture de CHF 50'000.00 pour la prolongation de l'ouverture des remontées mécaniques jusqu'en avril a été utilisé ?

Reber Christian informe que facturation 2018 est quasiment terminée et que dès le 30 septembre, la facturation 2019 débutera. Pour ce qui est des CHF 50'000.00 de couverture, la commune va payer ce montant sur l'année 2019.

Bonzon Philippe a constaté avec regret que, lors du Forum Moving Mountain, seuls quelques conseillers y étaient présents alors que tous y avaient été invités.

Bonzon Philippe relève que tout le personnel de TVGD se parquait sur les places situées devant la télécabine. Il demande à M. Liechti d'intervenir auprès de TVGD en leur demandant de se parquer à la Maison des congrès Claude Nicollier. **Reber Christian** transmettra cette remarque au conseil d'administration de TVGD.

Bonzon Philippe, avec la commission de gestion, a contacté TVGD au sujet du virage du Rachy qui pose problème en hiver avec le ski, qu'en est-il ? **Reber Christian** informe qu'un rendez-vous a eu lieu avec M. Besson (remplaçant M. Dubois directeur de TVGD), la propriétaire Mme Berruex et lui-même pour en discuter (rendez-vous auquel s'est joint M. Croisier). Suite à cela, un nouveau rendez-vous a été fixé avec les mêmes personnes ainsi que le technicien communal. Il relève que des solutions ont été proposées mais doivent encore être discutées. Dans tous les cas, il est conscient que ce virage pose problème, tout en relevant que TVGD n'avait pas pris en compte ce point.

Bonzon Philippe a entendu des rumeurs sur l'Office du tourisme qui serait sur le point de quitter l'organisme « Porte des Alpes » au 31 décembre 2019, est-ce vrai ? **Christian Reber** relève que l'organisation de « Porte des Alpes » est une structure qui est obsolète. D'autres problèmes (la promotion entre autre) sont à régler pour reprendre la maîtrise de l'Office du tourisme. Il préconise de concentrer les forces des différentes stations dans un bureau de promotion centralisé (év. à aigle) avec une personne neutre pour s'en occuper.

Une rencontre doit être organisée entre les syndicats et les municipaux des différentes stations pour travailler sur ce projet et trouver une solution qui conviendrait à tous.

Bonzon Philippe partage l'avis et la remarque de M. Reber mais souhaite savoir si la commune a envoyé un courrier pour quitter l'organisation de «Porte des Alpes» ou non. **Reber Christian** informe que c'est faux.

Hähni Bernard fait une remarque intéressante à M. Liechti pour les JOJ2020 : le hangar des TPC pourrait, si les TPC sont d'accords, être mis à disposition pour entreposer le matériel de ski des athlètes. **Liechti Eric** abonde dans ce sens et se renseignera.

André Jean-Charles relève que TVGD se targue de pouvoir faire monter énormément de personnes jusqu'aux Mazots par la télécabine et ce en toute sécurité, mais TVGD n'a pas (ou peu) évalué la sécurité de la piste pour redescendre au village. Que faut-il faire pour que TVGD s'en inquiète ?

Genillard-Yersin Philippe rappelle que TVGD n'a pas remis correctement en état les terrains où les travaux ont été effectués en réensemencant ces terrains, ce qui a eu pour conséquence que, sur la Jorasse, des bêtes y sont mortes. Que va faire la commune pour y remédier ? Par ailleurs, TVGD n'a pas respecté les mises à l'enquête : l'ancienne télécabine a été démontée sans permis de démolition. On peut constater un manque flagrant du respect des lois en vigueur de leur part. **Liechti Eric** abonde dans le sens de M. Genillard-Yersin. C'est un point qui inquiète la municipalité. A ce jour, il a informé le conseil d'administration de TVGD et il a demandé que ces points soient réglés afin de régulariser cette situation au plus vite.



Genillard François relève également que TVGD est en train d'entreprendre des travaux au chemin des Essertons mais qu'il n'a pas vu de publication de mise à l'enquête.

Ayant un droit d'eau en dessous du tunnel, il souhaite que le technicien communal intervienne pour voir ce qu'il en est, afin que sa source ne soit pas péjorée.

Autre remarque : à côté de l'Office de la poste, un automate (Selecta) a été installé. Bénéficie-t-il d'une autorisation ? Il demande à la municipalité de se pencher sur ce sujet. Il rappelle que si il y a une autorisation et que c'est un automate et il doit y avoir des taxes. Il trouve regrettable d'autoriser ces automates, d'autant plus qu'il y en a déjà un à la gare et considère que, vis-à-vis, du Guichet du Terroir, c'est de la concurrence déloyale.

Roch Valérie rappelle que le maintien d'une certaine proximité et une bonne entente avec la commune d'Ormont-Dessus sont tout-à-fait normal. A son goût, il commence à y avoir trop de partages entre Ormont-Dessus et Ormont-Dessous, comme par exemple avec des machines de travail, le technicien communal, le chef de voirie et maintenant des employés de voirie. Pour rappel, il y a eu, par le passé, une votation pour fusionner ces deux communes qui avait abouti à un refus de la population. Faisons en sorte de le respecter.

Le président clôt la discussion.

Le Président informe que les prochaines élections du Conseil National et du Conseil des Etats 2019 se dérouleront les dimanches 20 octobre 2019 et 10 novembre 2019. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès de la secrétaire.

La prochaine séance du conseil communal se tiendra le jeudi 5 décembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h45.

Le président :
Luc Peneveyre

La secrétaire :
Julia Belluz